### WASTE MANAGEMENT - COMITÉ DE VIGILANCE DU SITE D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE

### Liste des membres à jour au 11 juin 2019

Catégorie	Fonction ou organisme	Nom	Présent	Absent
Représentants du voisinage	Résidente du Club du Faisan	Diane Faucher		Х
	Président du Club du Faisan	Patrick Roberge		Х
	Citoyen	Alain Gauthier		Х
	Citoyen	Serge Girard	Х	
Représentants du milieu municipal	MRC Drummond	Michel Noël	х	
	WIRC Drummond	Anick Verville		Х
	Ville de Drummondville	Roger Leblanc		Х
		Stéphanie Lacoste		Х
		John Husk		Х
Représentants des groupes environnementaux	COGESAF	Yves Gatien (Président)	Х	
	Conseil Régional de l'Environnement du Centre du Québec (CRECQ)	Marie-Pascale Duvieusart	Х	
	Société ornithologique du Centre-du-Québec	Suzanne Lévesque		Х
Représentant des organismes socio-économiques	Chambre de Commerce de Drummondville	(Vacant)		
Représentante du milieu agricole	UPA	Patricia Brügger		Х

### **WASTE MANAGEMENT:**

- M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques
- M. Ghislain Lacombe, directeur général adjoint
- M. Marc-Olivier Lamothe, directeur des opérations

### TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ:

M. Alex Craft, animateur

Mme Camille Montreuil, rapporteuse

### **COMITÉ DE VIGILANCE**

# Lieu d'enfouissement technique de Waste Management, Saint-Nicéphore CFER des Chênes

# 5960 boulevard Saint-Joseph, à l'angle de la rue du Cordeau (Secteur Saint-Nicéphore) 11 juin 2019, 19 h

### Ordre du jour (proposition)

	Ordre du jour (proposition)		
19 h	Mot de bienvenue		
19 h 05	Approbation de l'ordre du jour Approbation du compte rendu (réunion du 27 mars 2019)		
19 h 10	<ul> <li>Actions de suivi</li> <li>Diffusion du rapport annuel 2018</li> <li>Identification de nouveaux représentants des citoyens</li> </ul>		
19 h 20	<ul><li>Suivi environnemental des eaux</li><li>Eaux de surface</li><li>Eaux souterraines</li></ul>		
20 h 00	Pause		
20 h 05	Suivi du projet de valorisation du lixiviat par irrigation de saules		
20 h 15	Transformation et aménagement de la maison GARAF		
20 h 25	Rapports d'activités  Registre des plaintes Registre des visites du MELCC		
20 h 35	<ul> <li>Divers et prochaines réunions</li> <li>Mercredi 4 septembre 2019, à 19 h</li> <li>Rencontre précédée d'une visite du site, de 18 h à 19 h</li> </ul>		
20 h 40	Fin de la rencontre		

Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore

Réunion régulière 11 juin 2019





## Ordre du jour

- Approbation de l'ordre du jour
- Actions de suivi
- Suivi environnemental des eaux
- Suivi du projet de valorisation du lixiviat par irrigation des saules
- Transformation et aménagement de la maison GARAF
- Registre des plaintes et des visites du MELCC
- Divers et prochaines réunion



### Actions de suivi

Diffusion du rapport annuel 2018

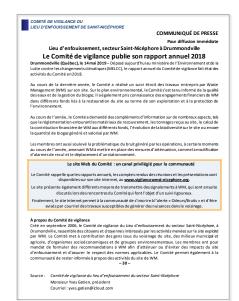






### Diffusion du rapport annuel 2018

 Communiqué de diffusion





## Diffusion du rapport annuel 2018

Deux articles dans les médias





# Identification de nouveaux représentants des citoyens



# Suivi environnemental des eaux

- Eaux de surface
- Eaux souterraines





### Suivi environnemental des eaux

 La qualité des <u>eaux de surface</u> est encadrée par les articles 53 à 56 (suite).

### Article 55

 Les lixiviats et les eaux recueillis par un système de captage et qui ne respectent pas les valeurs limites prescrites par l'article 53 ne doivent faire l'objet d'aucune dilution avant leur rejet à l'environnement.

### Article 56

 L'infiltration artificielle de lixiviats ou d'eaux dans des zones de dépôt de matières résiduelles n'est permise que dans les lieux d'enfouissement technique et que dans le but d'accélérer la dégradation de ces matières.



### Suivi environnemental des eaux

 La qualité des <u>eaux souterraines</u> est encadrée par les articles 57 à 59 (suite).

#### Article 57

Les eaux souterraines qui migrent dans le sol où sont aménagés des zones de dépôt de matières résiduelles ou un système de traitement des lixiviats ou des eaux, doivent, lorsqu'elles parviennent aux puits d'observation installés en application de l'article 65, respecter les valeurs limites suivantes :(tableau à venir dans la présentation)

#### Article 58

Les valeurs limites prescrites ne sont toutefois pas applicables lorsque l'analyse révèle qu'avant même leur migration dans le sol où sont situés les zones de dépôt de matières résiduelles les eaux souterraines ne respectent pas ces valeurs. Dans ce cas, la qualité des eaux souterraines ne doit faire l'objet d'aucune détérioration du fait de leur migration dans le sol susmentionné (principe du bruit de fond).



Page 9

### Suivi environnemental des eaux

 La qualité des eaux souterraines est encadrée par les articles 57 à 59 (suite).

#### Article 59

Les eaux souterraines qui font résurgence à l'intérieur du périmètre de contrôle sont soumises aux dispositions de l'article 53 (eau de surface). Il en va de même pour toute eau souterraine qui, après avoir été captée dans ce périmètre, est évacuée en surface.



# Suivi environnemental des eaux - Rappel de la méthodologie

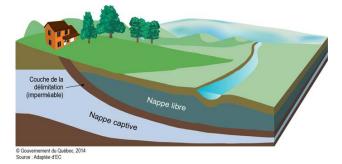
- 3 campagnes d'échantillonnage en 2018
  - Mai
  - Août
  - Octobre
- Analyses effectuées par Maxxam Analytique
  - Laboratoire indépendant accrédité par le ministère
- Rapport transmis au MELCC en mars 2019



Page 11

# Suivi environnemental des eaux - Rappel de la méthodologie

- 6 points d'échantillonnage pour les eaux de surface
- 41 puits surveillés pour les eaux souterraines
  - 23 puits dans la nappe libre
  - 16 puits dans la nappe profonde



# Suivi environnemental des eaux - Interprétation des résultats

- Pour interpréter les résultats, WM et le ministère tiennent compte de plusieurs facteurs :
  - 1. Normes du REIMR
  - 2. Valeurs en amont (<u>avant</u> que les eaux n'entrent en contact avec le site)
  - 3. Présence naturelle dans le milieu
  - 4. Historique et fluctuation aux points de mesure



Page 13

## Suivi environnemental des eaux - Faits saillants 2018

- Eaux de surface
- Les eaux de surface en provenance du LET, drainées vers le ruisseau Paul-Boisvert et celles provenant du ruisseau Oswald-Martel ont respecté les valeurs limites de l'article 53 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR) en 2018.



## Suivi environnemental des eaux - Faits saillants 2018

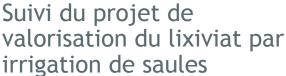
### Nappe libre

- Présence naturelle en amont du site de fer, de manganèse et d'azote ammoniacal excédant parfois les valeurs limites établies par le REIMR.
- La qualité de l'eau au puits F-2A, qui démontrait une influence des anciens bassins de traitement des eaux de lixiviation, s'est améliorée et est maintenant sous le niveau de la concentration maximale amont pour l'azote ammoniacal. Les concentrations en chlorures sont demeurées inférieures à la valeur limite du REIMR de 250 mg/l depuis 2011.
- Concentrations en coliformes fécaux en excès des valeurs limites ont été détectées au puits PO-08-T4 en août 2018. Influence locale de la nappe causée par des déjections animales qui circulent dans ce secteur. Aucun coliformes fécaux détectés pour les campagnes de mai et octobre.

Page 15

## Suivi environnemental des eaux - Faits saillants 2018

- Aquifère profond
- L'historique des résultats de suivi de la qualité des eaux souterraines indique que des concentrations en fer, en manganèse et en azote ammoniacal sont observées naturellement dans l'eau souterraine. Ces concentrations excèdent parfois les valeurs limites établies par le REIMR.
- L'ensemble des résultats analytiques de l'eau souterraine de l'aquifère semi-captif en 2017 est considéré stable par rapport aux résultats des années antérieures.
- Le puits amont PO-03-04C a montré, pour chacune des campagnes, des concentrations en azote ammoniacal en excès de la valeur limite. Présence de fer ou de manganèse, en excès des valeurs limites ne constitue pas un indicateur d'une problématique liée à une contamination par des eaux de lixiviation.







# Projet de valorisation du lixiviat par irrigation de saules

 WM a développé un partenariat avec la firme Agro-Énergie pour réaliser un projet de plantation de saules sur les anciennes sections du L.E.T. de Saint-Nicéphore.

### **Objectifs**

- Valoriser les anciens secteurs du site avec une activité de sylviculture compatible avec l'usage actuelle.
- Valoriser les eaux de lixiviation qui irrigueront les saules afin de stimuler leur croissance rapide.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (puits de carbone).
- Favoriser l'essor d'une PME québécoise.
- Créer de nouveaux habitats fauniques.
- Favoriser les apprentissages des jeunes du GARAF



## Projet de valorisation du lixiviat par irrigation de saules





Page 51

# Projet de valorisation du lixiviat par irrigation de saules

Caractéristiques du projet

- La plantation filtrante de saules sera établie sur une surface d'environ 10 hectares de la Phase 1.
- Plantation de 160 000 arbres.
- Irrigation avec des eaux de lixiviation sur une superficie de 2 hectares.
- Croissance attendue de 2 à 3 mètres par année.
- Coupe à maturité (an 3).
- Utilisation des tiges de saules pour la fabrication de murs végétaux, barrières anti-bruit, biomasse et paillis.
- Travaux de plantation dans la semaine du 17 juin.



# Projet de valorisation du lixiviat par irrigation de saules





Page 53

# Transformation et aménagement de la maison GARAF

### Contexte

- WM a fait l'acquisition de maisons (3) sur le boulevard Saint-Joseph, en bordure de sa propriété.
- Potentiel de valorisation intéressant pour celle située au 6750 Boulevard Saint-Joseph
- Intérêt du GARAF à utiliser la maison comme laboratoire et centre expérimental
- Accord entre WM et la Commission scolaire pour la création d'un lieu d'apprentissage et de formation en environnement et en science.



# Transformation et aménagement de la maison GARAF

### Objectifs des projets proposés

- Sensibiliser les jeunes aux différentes problématiques environnementales (conservation de la faune, de la flore et des différents habitats, qualité des eaux, etc.)
- Élaborer des stratégies afin de résoudre différentes problématiques environnementales locales.
- Développer la capacité d'agir des jeunes, en mobilisant leur apprentissage et le fruit de leur travail (herbacées, arbustes, arbres, truites) dans le cadre de travaux d'aménagement faunique et floristique (bande riveraine, corridor faunique, etc..).
- Transmettre les connaissances et compétences acquises par les élèves du GARAF dans les écoles primaires de la CSDC.



Page 55

### Transformation et aménagement maison GARAF

#### **Projets**

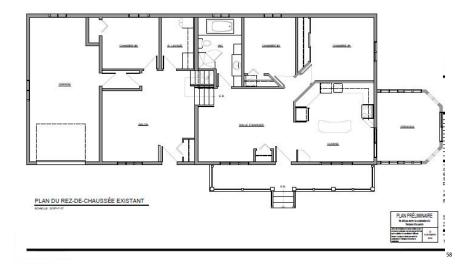
- Expérimentation et développement de culture de plante en respect des contraintes des écoles primaires et secondaires.
- Transfert dans les écoles afin de produire à grande échelle des plantes indigènes pour milieu humide qui serviront aux différents aménagements dans la région.
- Élevage et reproduction de truites dans une technique « d'aquaponie » (déchets des poissons deviennent la nourriture des plantes) pour:
  - Cultiver des plantes à intégrer dans les milieux humides
  - Ensemencement de truites dans les cours d'eau de la région
- Maison de formation pour le personnel de la CSDC sur l'environnement.

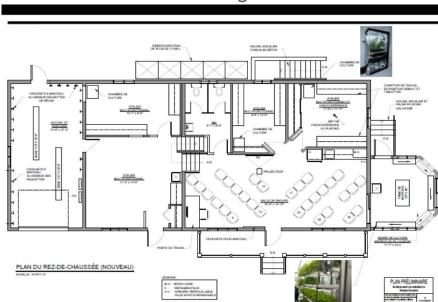


## Transformation et aménagement maison GARAF



## Transformation et aménagement maison GARAF





## Transformation et aménagement maison GARAF

## Rapports d'activités

Registre des plaintes





## Registre des plaintes

Aucune plainte enregistrée depuis la dernière réunion

Date et	Mode de	Tempéra.	Plaignant	Nature de	Date de	Mesure(s)
heure de	réception			la plainte	traitement	corrective(s)
la plainte					par WM	



Page 61

## Registre des visites du MELCC

Date	Raison de la visite	Commentaires reçus	Correctif apporté
22-mai	Visite de la balance	Aucun	Aucun
22-mai	Visite du site	A la suite des pluies abondantes, présence d'accumulation d'eau en bas du talus Nord. Cette eau a été échantillonnée par la représentante du MELCC.	Situation connue de la part des gestionnaires et travaux correctifs complétés dans les jours suivants par temps sec. Aucune eau n'a atteint les fossés périphériques.



## Divers et prochaine réunion





### Divers et prochaine réunion

12 juin 2019 27 mars 2019 4 septembre 2019 **TRIMESTRE 4** TRIMESTRE 1 **TRIMESTRE 2 TRIMESTRE 3** Visite du site Performance environnementale : BiogazEaux de lixiviation • Reboisement et aménagements fauniques Travaux de stabilisation des berges par le GARAF

Suivi de la biodiversité sur Prochaine rencontre: le site (GARAF) · Mercredi 4 septembre, 19 h • Précédée d'une visite de site à partir de 18 h Actions de suivi Registre des plaintesRegistre des visites du MELCC

